

Conseil municipal du 28 avril 2015, intervention de A.Lambert

Délibération 20 : Restauration collective.

J'ai lu attentivement les deux rapports remis par la société Poivre et Sel chargée de l'audit. Si j'ignore sa compétence professionnelle, en matière de communication c'est bon. J'ai noté souvent, plutôt que des arguments quantitatifs des références à des normes spécifiques à un milieu professionnel, et qui n'ont pas pour moi force de preuve.

Concrètement la préférence pour les emplois partiels y est répétée, la partie à la charge de la commune dans la commune très lourde (l'amortissement et l'entretien de la cuisine centrale, p12), certaines clauses difficilement acceptables, je cite, p12 :

Le prestataire chiffrera les coûts des matières premières pour la ville de cuges sur la base d'un cahier des charges QUALITATIF qui lui imposera un niveau de qualité des produits bruts.

Pas un mot sur l'obsolescence des matériels soumis à un usage intensif, le texte affirme p13, qu'alors, je cite: **"les coûts de maintenance sont sensiblement les mêmes"**.

En fait ce texte qui contient des éléments intéressants à discuter, par exemple les comparaisons sur les liaisons chaude et froide, me semble privilégier à priori la formule qui remet les installations communales à la disposition d'une société privée. Ce qui, de toute évidence, coïncide avec la position de la direction municipale.

Quant aux services que le projet de la Délibération propose de confier à cette société, je trouve que sa **proximité avec les acteurs économiques du secteur** est trop étroite pour l'envisager.